

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 04 avril 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi 04 avril à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 27 mars 2023 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 17

Etaient présents :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Anne-Marie CHOLAT, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Jean-Pierre GUILLAUD, Martine POMA, Sophie PONTONNIER, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Bernard TURPIN, Elodie VANACKERE, Colette VIOLENT.

Etaient absents/excusés :

Éric BARBIER, Nicole BOUVIER, Christiane BRUNET, Anne-Marie COMMUNAL, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Jacqueline SCHENKL, Jacqueline TALLIN.

Avaient donné pouvoir :

Jacqueline TALLIN a donné pouvoir à Arlette BRET

Nicole BOUVIER a donné pouvoir à Christiane FAVRE

Jacqueline SCHENKL a donné pouvoir à Eve BUEVOZ

Anne-Marie COMMUNAL donne pouvoir à Colette VIOLENT

Assistaient :

Nadia FAVRE, Pierre BEYRIE ; Natacha PONTIUS, Florian PEPELLIN.

04-2023 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGETS M 14 ET M 22

1/ Budget M 14 :

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2022 sont de 755 232,97 € et les recettes s'élèvent à 767 320,55 €. En ajoutant le cumul antérieur de 17 191,17 €, les recettes atteignent 784 511,72 €.

Le bilan de fonctionnement 2022 avec l'excédent cumulé fait apparaître un **excédent de 29 278,75 €**.

Le budget principal du CIAS est habituellement réalisé à l'équilibre à travers l'ajustement de la subvention d'équilibre de la Communauté de communes de manière de ne pas générer trop de déficit ou d'excédent. En 2022, décision a été prise de verser la totalité de la subvention de 480 000 € prévue en mars 2022 de manière à limiter la hausse de la subvention d'équilibre pour le budget de la Communauté de communes en 2023.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice sont de 14 622,26 € et les recettes s'élèvent à 13 623,96 €. En ajoutant le cumul antérieur de 20 567,51 €, les recettes atteignent 34 191,47 €. Le bilan d'investissement 2022 avec l'excédent cumulé fait apparaître un **excédent de 19 569,21 €**.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents
<i>Résultats reportés</i>		17 191,17 €		20 567,51 €		37 758,68 €
Opérations de l'exercice	755 232,97 €	767 320,55 €	14 622,26 €	13 623,96 €	769 855,23 €	780 944,51 €
TOTAUX	755 232,97 €	784 511,72 €	14 622,26 €	34 191,47 €	769 855,23 €	818 703,19 €
Résultat de clôture		12 087,58 €	-998,30 €			11 089,28 €
<i>Restes à réaliser</i>			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTATS CUMULÉS		29 278,75 €		19 569,21 €		48 847,96 €

2/ Budget M 22 :

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice sont de 1 098 815,45 € et les recettes s'élèvent à 1 081 519,96 €. En ajoutant l'excédent antérieur de 34 266,25 €, les recettes atteignent 1 115 786,21 €.

Le bilan de fonctionnement 2022 avec l'excédent cumulé fait apparaître un **excédent de 16 970,76 €**.

Comme pour le budget principal du CIAS, le budget d'aide à domicile est habituellement réalisé à l'équilibre de manière à ne pas générer d'importants excédents ou déficits, en adaptant la subvention d'équilibre versée par le budget principal du CIAS. Pour 2022, pour la même raison que pour le budget principal du CIAS, la subvention versée s'est élevée à 240 000 €.

La baisse substantielle de l'activité d'aide à domicile connue au cours du dernier trimestre de 2021 (notamment du fait du départ en retraite de quatre aides à domicile et du départ de 2 aides à domiciles contractuelles qui ne remplissaient pas l'obligation vaccinale) n'a pas été compensée en 2022. Le niveau d'activité reste donc inférieur à celui des années précédentes.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice sont de 39 465,23 € du fait du renouvellement du logiciel de télégestion pour 2 ans (21 300 €) et de l'acquisition d'un véhicule Dacia Dokker en remplacement Citroën Berlingo (16 200 €). Les recettes s'élèvent à 20 363,64 €. En ajoutant le cumul antérieur de 44 830,81 €, les recettes atteignent 65 194,45 €.

Le bilan d'investissement 2022 avec l'excédent cumulé fait apparaître un **excédent de 25 729,22 €**.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents
<i>Résultats reportés</i>		34 266,25 €		44 830,81 €		116 195,68 €
Opérations de l'exercice	1 098 815,45 €	1 081 519,96 €	39 465,23 €	20 363,64 €	1 138 280,68 €	1 101 883,60 €
TOTAUX	1 098 815,45 €	1 115 786,21 €	39 465,23 €	65 194,45 €	1 138 280,68 €	1 180 980,66 €
Résultat de clôture	-17 295,49 €		-19 101,59 €			0,00 €
<i>Restes à réaliser</i>			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTATS CUMULÉS		16 970,76 €		25 729,22 €		42 699,98 €

La Présidente quitte la salle au moment du vote, la présidence est assurée par la Vice-Présidente, Nathalie REBATEL

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022, présenté ci-dessus ;
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance



Nadia FAVRE

La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

